

26 janvier 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Freddy RIFFAUD – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Marylène DRAPEAU – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Catherine SOULARD.

Secrétaire de séance : Stéphanie VALIN

En exercice : 30

Présents : 27

Votants : 29

Quorum : 16

N° 028-23 – Rétrocession de réseaux d'assainissement sur les communes de Bazoges-en-Pailleurs et de Saint-André-Goule-d'Oie

Considérant que suite à la création de lotissements sur les communes de Bazoges-en-Pailleurs et de Saint-André-Goule-d'Oie, celles-ci ont demandé à rétrocéder les réseaux d'assainissement à la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts, pour assurer leurs gestions (entretien, interventions diverses, renouvellement ...).

Considérant que les modalités de réalisation des travaux doivent respecter les préconisations imposées par la Communauté de communes pour permettre la reprise de ces ouvrages.

Considérant le descriptif des biens à rétrocéder ci-dessous :

Lieu d'implantation	Année de mise en service	Descriptif du bien	Valeurs en € HT
Lotissement le Mottais Bazoges en Pailleurs	2022	370 ml de réseaux 55 Branchements	38 761,25 €
Lotissement La Valle verte 1 et 2 Saint André Goule d'Oie	2022	235 ml de réseaux 10 Branchements	15 575,00 €
Parc du Vivier Saint André Goule d'Oie	2020	85 ml de réseaux 6 Branchements	12 790,00 €
Lotissement Les Coccinelles Saint André Goule d'Oie	2020	295 ml de réseaux 32 Branchements	50 483,20 €

Considérant que Les conditions techniques sont respectées pour rétrocéder les différents biens,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la rétrocession et l'intégration de l'ensemble des biens dans l'inventaire du budget assainissement conformément aux informations indiquées ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 2 février 2023

Le Président,
Jacky DALLET